

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N° 117

présenté par

M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire et M. Teissier

-----

### AVANT L'ARTICLE 1ER A

Supprimer l'intitulé du titre I<sup>er</sup>.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1er du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».